

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/083

PETIT CAROTTAGE AVANT TRAVAUX ANALYSE AMIANTE  
CHANTIER MOBILE 5 RUE DE LA MONTAGNE

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société DOMOBAT à Bidart (64), qui va réaliser des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP sur enrobé au 5 rue de la Montagne,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 5 rue de la Montagne, à compter du 20/04/2026 et ce pour une durée de 15 jours.

**Art 2** : Le chantier sera mobile avec interventions de moins de 10 minutes.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- DOMOBAT
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 20/04/2026


Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



  
Eric BLIN.